

le 8 brumaire an 12
et pour le voyage de l'Espagne
à l'effet de passer en Espagne
le 12 brumaire an 12

N.º 60 Du 5 Brumaire an 12

Laissez passer librement Antoine Belegry
natif de Châtinaud domicilié à id municipalité
d' id département de Lautan âgé de quarante deux ans, taille
d' un mètre 706 mm. cheveux châtains sourcils id yeux bleu
front couvert nez long bouche grande menton roulé visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour trois décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des bourgeois de Murat
en date du 3 Brumaire et sur l'attestation du citoyen françois ynone demeurant
à Aurillac et du citoyen Etienne Bergau demeurant à
id lesquels ont signé avec nous. et led. ynone

Morals Bergau Belegry

N.º 61 Du 8 d'août

Laissez passer librement Jacques Bouras
natif de Chavagnac domicilié à id municipalité
d' id département de Lautan âgé de 41 ans, taille
d' un m. 62 mm. cheveux et sourcils châtains yeux gris
front ouvert nez petit bouche moyenne menton roulé visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des bourgeois de Murat
en date du 1 de l'août et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Aurillac et du citoyen J. Bapt. Brien demeurant à
id lesquels ont signé avec nous. led. Bouras et Brien

Morals Chablat

N.º 62 Du 12. brumaire an 12

Laissez passer librement Joseph Soumaie
natif de Aurillac domicilié à Aurillac municipalité
d' Aurillac département de Lautan âgé de 67 ans, taille
d' un m. 548 mm. cheveux ch sourcils brun nule yeux bien clairs
front large nez moyen bouche moyenne menton simple visage
plein inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant à l'inspire dans le Nord ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de maire d'Aurillac
en date du 12. pour et sur l'attestation du citoyen Bernard Bouda demeurant
à Aurillac et du citoyen J. Bapt. Brien demeurant à
Aurillac lesquels ont signé avec nous. ch led. Soumaie

Soumaie Bouda Brien